

POLE SPORT
Service COMPETITION
AD / IG
01 44 30 28 66

Paris, le 17 mai 2022

ASA CIRCUIT DE FALEYRAS GIRONDE
7 Bois de Marchand
33760 FALEYRAS

M. Le Président

OBJET : Rallycross de Faleyras - PEA

DATES : 28 & 29 mai 2022

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mardi 17 mai 2022

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

364

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, du numéro de classement (ex agrément) FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Agnès DELARUE

Responsable Service Compétition

Copie Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud

[1]Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Tout Terrain (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son classement.

A cet effet, il est fait un rappel particulier sur les dispositions de l'article IIA-3 des RTS :
«Les talus étant sujets à des évolutions fréquentes, notamment en raison des conditions climatiques (pluie, vent, neige,...), il est précisé que leur pente ne fait pas l'objet d'une vérification dans le cadre de la visite d'inspection. Aussi, en application des dispositions du code du sport, la conformité des pentes demeure sous la responsabilité de l'organisateur technique (dans le cadre d'une manifestation sportive) et/ou du gestionnaire du circuit qui devront s'assurer, avant chaque utilisation, qu'elles répondent aux caractéristiques minimales imposées par les présentes RTS. »

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

REGLEMENT PARTICULIER

RALLYCROSS DE FALEYRAS

Les articles non repris dans le règlement particulier de cette compétition sont conformes à la réglementation générale Rallycross en vigueur.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASACAF (Association Sportive Automobile du Circuit Automobile de Faleyras) organise les 28 et 29 Mai 2022, une compétition automobile Nationale, ouverte aux candidats étrangers, de Rallycross intitulée :

Rallycross de Faleyras

Le Rallycross de Faleyras compte pour :

- Le Championnat de France de Rallycross
- La Coupe de France de Rallycross
- Le Championnat de France Junior FFSA de Rallycross
- La Coupe de France FFSA féminine de Rallycross

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de la Nouvelle Aquitaine le 21/03/2022 sous le numéro 20 et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° en date du



1.1 P. OFFICIELS

Observateur FFSA

- Alain BARRE

Collège des Commissaires Sportifs

Président

- Dominique RIOUX

Membres

- Gilles GUILLER

- Jacques COURMONTAGNE

Secrétaire à la Direction de Course :

- Nathalie TOLLEMER

Directeur de Course Responsable de l'épreuve

- Philippe AGOSTINIS

Directeur de Course Adjoint

- Christian RAINAUD
- Stéphane GOILLER

Directeur de Course Adjoint chargé de la gestion des images

- Joël RIBEIRO DIAS

Adjoints à la Direction de Course

- Adjoint au Directeur de course chargé de la publicité sur les voitures

- Roland HERMELINE
- Michel FRALIN
- Dimitri HEMBERT
- Patrick HERLIN
- Christophe ORTIZ
- Jean-Louis POINTET
- Bernard HAINRY

Main Courante à la Direction de Course

- Pascale FRALIN

Juge de Faits

- Michel MOUTREUIL
- Raymond REDON

Chargés des relations avec les concurrents

- Aurélie FERNANDES
- Monique NOBLE
- René DESROCHES
- Jean-Jacques HARDOU

Responsable Pré – grille

- Anthony GOUSSIN
- Jean-Pierre ZASLOCKI
- Jean-Paul OLLITRAULT

Commissaire Technique Responsable. Délégué FFSA

- Jean-Marc PEYRICHOU

Commissaire Technique Adjoint

- Jérôme RETO

Commissaires Techniques

- Marcel CERDAN
- Patrick CHAZAL
- Richard YVRES
- Patrick BATARD

Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la Sécurité

- Jean-Pierre Noble

Responsable de la remise en état du terrain

- Joël LARTIGUE

Médecin Chef

- Docteur Pascal JAYAIS

Médecin Généraliste

- Docteur Bernadette LACOSTE

Responsable Classement informatique

- Franck HERBERT

Responsable du chronométrage

- Sylvie BUZZIGHIN

Chronométrateur :

- François VEZIE
- Daniel MITRAC

Responsable des vérifications administratives des engagements annuels et occasionnels

- Martine LEDORMEUR - 06.85.10.19.01

Opérateur Vidéo :

- Didier Rodrigue

Secrétaire-de l'épreuve.

- Stéphanie ANDRISI

Tél. : 06.38.77.01.63

Mail : asacaf33@gmail.com

L'organisateur administratif est : ASACAF

L'organisateur technique est : ASACAF

1.2 P. HORAIRES

Parution du règlement	A réception du N° de permis d'organiser
Clôture des engagements	Samedi 21 Mai 2022 Cachet de la Poste faisant foi
Publication de la liste des engagés	Mercredi 25 Mai 2022
Date de de la compétition et lieu	28 et 29 Mai 2022 Au Circuit Automobile de Faleyras 7, Route Marchand- 33760 Faleyras
Vérifications Administratives et Techniques	Vendredi 27 Mai 2022 de 17h00 à 19h00 A la Tour de Contrôle pour les vérifications Administratives Et Au Contrôle Technique pour les vérifications Techniques
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi 27 Mai 2022 à 18h00
Publication de la liste des admis aux essais	Vendredi 27 Mai 2022 à 19h45
Tirage au sort des ordres de départs de la première manche	Vendredi 27 Mai 2022 à 19h45
Briefing obligatoire	Samedi 28 Mai 2022 à 8h00 Salle de Restaurant
Essais, organisés par le Directeur de course	Samedi 28 Mai 2022 de 8h30 à 12h00
1 ^{ère} et 2 ^{ème} manches qualificatives	Samedi 28 Mai 2022 A partir de 13h30
Warm-up	Dimanche 29 Mai 2022 A partir de 8h00
3 ^{ème} et 4 ^{ème} manches qualificatives	Dimanche 29 Mai 2022 à partir de 9h00
½ finales et finales	Dimanche 29 Mai 2022 à partir de 14h00

Affichage des résultats	15 minutes après la fin de chaque finale
Podium d'arrivée	15 minutes après la fin de la dernière finale ;
Fin-l'épreuve	Maximum à 20h00

L'ordre de passage obligatoire des catégories pour toutes les compétitions sera :

- Division 4
- Division 3
- Féminines (« Twingo »)
- Juniors
- Super 1600
- SuperCars

1.3 P. VERIFICATIONS

Chaque pilote devra consulter le site internet de l'organisateur www.circuitdefaleyras.com ou de l'opérateur www.rallycrossfrance.com, afin de vérifier qu'il figure bien sur la liste des engagés. De même que son heure de convocation aux vérifications administratives lui sera indiqué.

Dans le cas contraire et au plus tard le jeudi 26 Mai 2022, il devra prendre contact avec le responsable des engagements – au numéro suivant : 06.85.10.19.01 – Mme Martine Ledormeur. Au cas où un concurrent/conducteur serait dans l'incapacité de se présenter le vendredi aux vérifications, il devra justifier son retard et en informer au plus tôt le Directeur de Course. Des vérifications pourront avoir lieu, à titre exceptionnel, le samedi matin après accord exprès du Directeur de Course M. Agostini Philippe – Tél. : 06.14.27.79.19 – Mail : agostini63@gmail.com.

Tout retard aux vérifications sera pénalisé par les amendes prévues à l'article 8 : "PENALITES" de la réglementation générale Rallycross.

Chaque pilote / concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité

1.3.1 P. Pilotes engagés à l'année

Il appartient à chaque pilote engagé à l'année de se présenter sur chaque compétition aux vérifications administratives muni d'une pièce d'identité pour valider sa présence. Ils se verront remettre une fiche de liaison à déposer dans le ¼ heure aux vérifications techniques.

1.3.2 P. Pilotes à participation occasionnelle

Les pilotes à participation occasionnelle devront satisfaire aux vérifications administratives et techniques le Vendredi 27 Mai 2022 de 17h00 à 19h00, à la Tour de Contrôle pour les vérifications Administratives, et au Contrôle Technique pour les vérifications Techniques.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1 P. ENGAGEMENTS

3.1.1 P. Pilotes engagés à l'année

Pour la procédure d'engagement à l'année, se reporter à l'article 3.1.1 PILOTES ENGAGES A L'ANNEE de la réglementation des Championnats et Coupes de France de Rallycross.

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler par écrit son engagement auprès de Mme Martine Ledormeur (martine.ledormeur@free.fr) au plus tard le mercredi 18 Mai 2022.

3.1.2 P. Pour les pilotes occasionnels

Les pilotes qui souhaitent s'engager occasionnellement à une compétition pourront le faire en téléchargeant le bulletin d'engagement sur le site de l'opérateur.

Ils devront, après l'avoir convenablement rempli et y avoir joint le chèque correspondant aux droits d'engagements rédigé à l'ordre de ASACAF et l'adresser à la personne désignée par l'opérateur.

La date limite d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixée au mercredi 18 Mai 2022 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Le montant des droits d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixé à :

- 450€ pour les pilotes des Championnats de France
- 400€ pour les pilotes des Coupes de France

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler par écrit son engagement auprès de Mme Martine Ledormeur au 06.85.10.19.01, au plus tard le mercredi 18 Mai 2022.

Le nombre maximum de partants aux essais est fixé à **120** au total non compris les éventuelles courses de support ou promotionnelles (**16** engagés maximum).

Pour figurer sur la liste des engagés, toute demande d'engagement devra être remplie complètement, sans omission ou fausse déclaration et ne sera prise en compte que si elle est accompagnée des droits d'engagement et du plan détaillé de la structure (vue de dessus) avec les dimensions précises et le sens de sortie du ou des véhicules.

Les droits d'engagement seront doublés pour les pilotes qui n'accepteront pas la publicité de l'organisateur.

3.2 P. EQUIPAGES

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis, uniquement en Championnat de France Junior FFSA et Coupe de France féminine FFSA, mais ils ne marqueront pas de point pour ces Championnat et Coupe.

3.3 Un pilote pourra s'engager en Championnat et en Coupe de France. Ainsi que dans chacune des catégories, sans pouvoir cumuler les points pour le Championnat, la Coupe de France.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures suivantes correspondant au règlement technique du Rallycross, réparties par catégorie Supercars, Super 1600, D3, D4, Junior et Féminine. Chaque catégorie courant séparément.

4.4P. NUMEROS DE COURSE

Les numéros seront mis à disposition par l'opérateur. Ils ne sont pas compris dans le prix de l'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Publicité non conforme : refus de départ.

Le nom des publicités obligatoire et facultative sera publié par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La compétition se déroulera sur le circuit de Faleyras, 7 route Marchand, 33760 Faleyras. Il est long de 1059 m et la largeur est comprise entre 12 et 15 m.

N° de classement FFSA du circuit **33 10 22 0503 RC Nat 1045** en date du **17/05/2022** pour le Tour Principal.

N° de classement FFSA du circuit **33 10 22 0503 RC Nat 1059** en date du **17/05/2022** pour le Tour Alternatif.

N° d'homologation de la Préfecture de Gironde N° 2-2018 en date du 07/06/2018 (Validité 4 ans).

6.4P. TABLEAUX D’AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera le Parc Concurrents, à l'entrée de la pré-grille côté droit..

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Le classement officiel provisoire sera affiché au maximum 15 minutes après la fin de chaque finale. Il sera définitif 30 minutes après l'heure d'affichage, Sauf dans le cas d'une réclamation ou d'une décision du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2 P. PRIX

Les prix suivants seront distribués (voir Article 10 du règlement Championnats et Coupes de France de Rallycross

10.3 P. COUPES

La cérémonie de podium avec remise de coupes aura lieu 15 minutes après la dernière Finale pour les trois premiers pilotes de chaque catégorie. Le port de la combinaison est obligatoire.

10.4 P. REMISE DES PRIX

Mise à disposition des prix sur présentation d'une pièce d'identité : 15 minutes après la fin du délai de réclamation au secrétariat de l'ASACAF, au RDC de la Tour de Contrôle, avant 20h00 impérativement.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1 P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 7

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 extincteurs de 6 kgs, poudre.

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 3 par poste dont 1 chef de poste

11.2 P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical **non permanent**.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : au minimum 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : Oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : Non

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

N° de téléphone et adresse mail de l'organisateur :

ASACAF (Association Sportive Automobile du Circuit Automobile de Faleyras)

Adresse postale : 7 Route Marchand 33760 FALEYRAS

Portable : 06.70.00.14.33 Mail : asacaf33@gmail.com Tél. Fixe circuit : 05.56.23.49.08

Horaires d'ouverture du Parc Concurrents:

L'accueil des pilotes pour l'accès au parc concurrents se fera **le vendredi 27 Mai 2022 de 8h00 à minuit et le samedi 28 Mai 2022 à partir de 7h00**. Il ne sera pas possible de réserver d'emplacements et d'accéder dans ce dernier avant l'horaire fixé ci-dessus.

Aucune entrée ou sortie de véhicule ou de piéton ne sera autorisée les samedi et dimanche de 00h00 à 7h00 sauf en cas d'urgence.

Les Entrées Pilotes :

6 laissez-passer seront attribués à chaque pilote régulièrement engagé :

- 1 badge Pilote
- 1 badge Spotter accès pré-grille
- 2 badges Mécaniciens accès pré-grille
- 2 badges Accompagnants

Une tarification préférentielle sera consentie au-delà.

Chaque pilote engagé devra fournir par mail (asacaf33@gmail.com) la liste nominative des personnes à qui doivent être remis les 5 bracelets des personnes accompagnantes.

La liste devra être impérativement retournée avant le samedi 21 Mai 2022.

Au-delà de cette date, aucune réclamation ne sera possible.

Les bracelets seront mis au poignet sur présentation de la personne munie d'une pièce d'identité et mentionnée sur la liste, sinon la personne devra attendre la présence du pilote.

En cas de non fourniture d'une liste nominative, les 5 bracelets seront remis aux 5 premières personnes se présentant au nom du pilote sans aucun contrôle.

Important : Chaque Concurrent est responsable de sa structure et de ses accompagnants. Ils devront suivre les consignes des responsables du parc.

Chaque pilote bénéficiera d'1 accès paddock + d'1 accès parking réservé à droite de l'Entrée A.

Facturation de la surface supplémentaire utilisée en réceptif dans le parc :

Pour toute demande de surface supplémentaire utilisée en réceptif dans le parc, et en dehors du plan de structure transmis initialement, le tarif appliqué par l'Asacaf sera de 2 euros /m2 pour tout dépassement de dimensions.

Les Actions engagées pour la Protection de la Nature :

La présence d'une **Bâche** sous la voiture est **obligatoire**.

De plus, chaque concurrent devra **évacuer ses propres déchets** qu'il produira (déchets alimentaire, pneus, fûts, etc...). Si des déchets étaient laissés sur place, une facture de **300 euros** sera envoyée au concurrent avec copie à la FFSA.

➤ **Les barbecues au charbon sont strictement interdits. Une aire de grillade sécurisée sera mise à votre disposition à côté de l'entrée de la salle de restaurant.**

➤ **Les bouteilles en verre sont strictement interdites sur le site (tolérées uniquement sous la**

structure du pilote).

- **Les chiens doivent être tenus en laisse et sont interdits dans la tour de contrôle.**

Les Parkings :

Le parking réservé aux officiels sera à l'extérieur du circuit, Entrée A, en haut à gauche.

Une aire de stationnement est réservée aux camping-cars. Pour tout renseignement, s'adresser à l'accueil du circuit ou appeler le 06.38.77.01.63.

- **Pour la tranquillité des riverains, nous vous demandons de ne pas faire de bruit au-delà de 21 h 30.**

- **Les quads, scooters et mini-motos sont formellement interdits sur le paddock à l'exception de ceux de l'Organisation.**

INFORMATIONS TOURISTIQUES :

Office de Tourisme de Targon-33760 TARGON- Tél : 05.56.23.63.69

HÔTELS RESTAURANT :

HÔTEL DE GUYENNE 33540 Sauveterre de Guyenne **05.56.71.54.92 18 KM**

HOSTELLERIE CHATEAU CAMIAC 33420 Camiac et St Denis **05.56.23.38.84 7.5 KM**

HÔTEL IBIS BORDEAUX ST EMILION 33330 Saint Emilion **05.57.25.25.07 20 KM**

RESTAURANTS :

RESTAURANT DE L'ABBAYE 5 place Saint Jean – 33670 La Sauve **05.56.23.21.58 9.5 KM**

LA TABLE 22 Place de la Prévoté **05.56.42.98.40 11 KM**

CHAMBRES D'HÔTES :

Mme Catherine VERNEUILH Ld Lafond 33420 Naujean et Postiac **05.57.74.99.10 8 KM**

Monsieur Michel MARTY 7 rue Champ de George 33760 Bellebat **06.24.49.50.60 5.5 KM**

M. & Mme DURANTEAU Le Bourg 33760 Frontenac **05.56.23.99.00 8,5 KM**

M. & Mme L'YVONNET Le Biac 33760 Faleyras **05.56.23.91.63 2 KM**

M. & Mme SKIPWITH Rte de Sallebruneau – 33760 Frontenac **05.56.23.59.16 8.5 KM**

M. RAMMONET 33420 St Jean de Blaignac **05.57.84.65.53 15 KM**

Domaine de Pique Poule 33420 Naujean et postiac **06.86.52.80.49 8 KM**

Mr & Mme RODRIGUEZ 1 moulin du Prieur 33760 Courpiac **06.16.25.86.67 6 KM**

GÎTES RURAUX :

Mme ENJUANES –Gîte du Tilot 6 route de Saint Germain 33760 Faleyras **05.56.81.54.23 1 KM**

Château de CASTELNEAU 2 rte de Blésignac – 33760 St Léon **05.56.23.47.01 6 KM**

M. & Mme ISSENHUTH Bobisson 33760 Cantois **05.56.23.67.96 10 KM**

Mme BATTAGLIA Le Grand Guillon – 33760 Courpiac **05.56.23.91.39 6 KM**

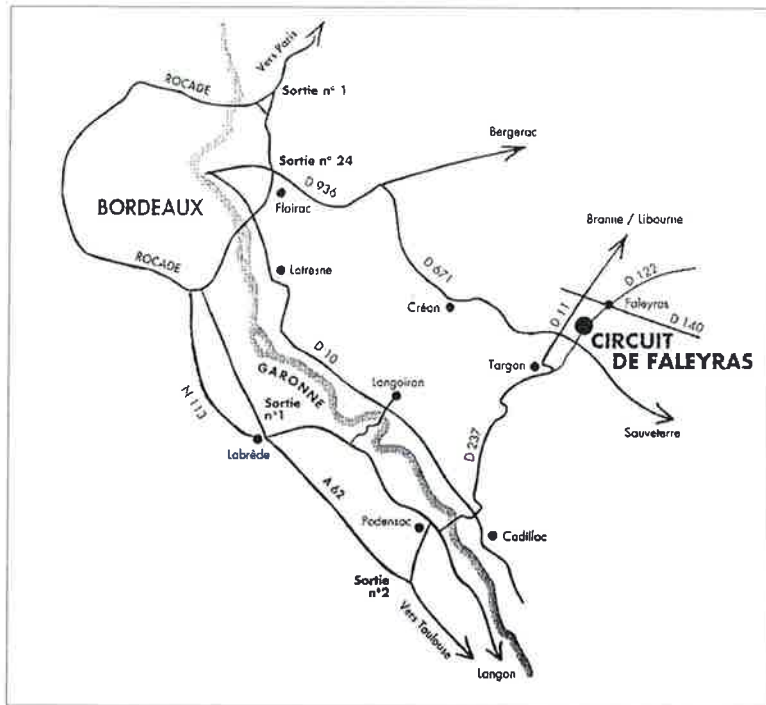
Madame DUBAL TONON 2 Chemin de Poncet – 33760 Targon **05.56.23.44.61 3 KM**

CAMPING :

CAMPING BEL AIR 150 R.D. 671 – 33670 Sadirac **05.56.23.08.38 18 KM**

CAMPING DU VIEUX CHATEAU 6 Blabot – 33420 Rauzan **05.57.84.15.38 10 KM**

Plan d'accès au circuit



Plan du circuit et installations

